

## PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 avril 2014

Le dix-huit avril deux mille quatorze à 20h30 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

**PRÉSENTS** : BORDA MC - ECHEVERRIA D - ELICEIRY S - GARAT MM - GENIN P - ITHURRY AM - JORAJURIA M - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZAMORA P -

**ABSENTS ayant donné un pouvoir** :

**ABSENTS et EXCUSÉS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MASSONDE Marielle

**ORDRE DU JOUR** :

- 1 - Constitution des commissions communales
- 2 - Désignation des délégués dans les structures intercommunales et auprès des associations
- 3 - Fixation des indemnités du maire et des adjoints
- 4 - Communications diverses

### 1 - Constitution des commissions communales

Le Maire indique que les commissions municipales sont composées exclusivement des conseillers municipaux désignés par le conseil municipal au scrutin secret. Toutefois le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas avoir recours au scrutin secret.

A l'unanimité des présents il est décidé de ne pas procéder par vote à bulletins secrets.

Marie-Christine Borda demande si le nombre de membres est limité. Le maire précise qu'un conseiller municipal peut demander à siéger au sein de toutes les commissions.

Le Maire soumet les commissions, propose les candidatures établies par sa liste et sollicite, avant le vote, les éventuelles candidatures.

Marie Christine Borda a demandé à intégrer les commissions suivantes : Social, Finances et Associations et Jeunesse.

Anne-Marie Ithurry a demandé à intégrer la commission "Eau et assainissement",  
Patrick Genin demande à intégrer la commission Urbanisme.

Les commissions sont ainsi constituées.

Nom	Social	Urbanisme	Agriculture	Finances	Travaux	Eau et Assainis.	Associations et jeunesse
BORDA Marie-Christine	Titulaire			Titulaire			Titulaire
ECHEVERRIA Delphine	Titulaire			Titulaire			Titulaire
ELICEIRY Sandra	Titulaire			Titulaire			Titulaire
GARAT Marie-Michelle	Titulaire	Titulaire		Titulaire			Titulaire
GENIN Patrick		Titulaire					
ITHURRY Anne-Marie						Titulaire	
JORAJURIA Mireille	Titulaire	Titulaire					
LARRE Jean-Michel			Titulaire		Titulaire		
LARRECHEA Olivier			Titulaire		Titulaire	Titulaire	Titulaire
MASSONDE Marielle	Titulaire	Titulaire					
OTONDO Patrick		Titulaire			Titulaire	Titulaire	Titulaire
SANSBERRO Thierry							
UHARRIZ Jean-Pierre			Titulaire			Titulaire	
ZAMORA Marie-Thérèse	Titulaire						Titulaire
ZAMORA Patxi					Titulaire		
Nb membres	7	5	3	4	4	4	7

Marie-Christine BORDA demande si une commission "Euskara" va être constituée. Le maire lui indique que la langue basque sera intégrée dans la commission Associations et Jeunesse.

Chaque commission ainsi constituée a été votée à l'unanimité.

## **2 - Désignation des délégués dans les structures intercommunales et auprès des associations**

Le Maire indique qu'il convient de désigner les représentants de la commune qui siègeront dans les structures intercommunales et auprès d'associations et autres organismes.

Les délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ; toutefois et à l'unanimité des présents il est décidé de ne pas avoir recours au scrutin secret

Ont été désigné à l'unanimité délégués après un vote des délégués pour chacune des associations

Nom	Association ADMR	Association ANEM	Association Etxetoa	Association Maitexoak	Association Mission avenir jeunes
BORDA Marie-Christine					Suppléante
ELICEIRY Sandra			Titulaire		
GARAT Marie-Michelle			Titulaire		
LARRE Jean-Michel		Suppléant	Titulaire		
MASSONDE Marielle	Suppléante		Titulaire	Suppléante	
OTONDO Patrick			Titulaire		
SANSBERRO Thierry			Titulaire		
UHARRIZ Jean-Pierre		Titulaire			
ZAMORA Marie-Thérèse	Titulaire		Titulaire	Titulaire	Titulaire

Ont été désigné à l'unanimité délégués après un vote des délégués pour chacune des structures intercommunales

Nom	CC Errobi	Sivu Artzamendi	Sivu Errobi	Sivu Natura 2000	Syndicat Soutien culture basque	SDEPA	Syndicat Ura	Office Tourisme Cambo
BORDA Marie-Christine					Suppléante			
ECHEVERRIA Delphine		Suppléante						Suppléante
ELICEIRY Sandra			Suppléante					
GARAT Marie-Michelle			Titulaire					
GENIN Patrick			Suppléant					
ITHURRY Anne-Marie			Suppléante					
LARRE Jean-Michel			Titulaire					
LARRECHEA Olivier				Suppléant		Suppléant		
MASSONDE Marielle			Suppléante					
OTONDO Patrick			Titulaire					
SANSBERRO Thierry	Titulaire		Titulaire			Titulaire	Titulaire	
UHARRIZ Jean-Pierre	Suppléant			Titulaire			Suppléant	
ZAMORA Marie-Thérèse	Titulaire	Titulaire	Suppléante		Titulaire			Titulaire
ZAMORA Patxi			Titulaire					

Anne-Marie ITHURRY précise toutefois que la commune n'a jamais adhéré à l'office de tourisme de Cambo. Le maire a proposé de nommer les 2 délégués en cas de besoin.

### **3 - Fixation des indemnités du maire et des adjoints**

Le Maire fait savoir à l'assemblée que les indemnités dont peuvent bénéficier les élus locaux sont fixées par les articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.). Il indique que le montant maximal pouvant être versé au maire et aux adjoints est calculé en fonction de la strate démographique de la commune et par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit l'indice brut 1015

Le Maire rappelle que la Commune appartient à la strate démographique de 1000 à 3499 habitants ; l'indemnité mensuelle maximale (valeur au 1<sup>er</sup> mars 2014, fixée par le décret n°2010-761 du 7 juillet 2010) est de :

- 1634.63 € pour le Maire,
- 627.24 € pour les adjoints.

#### **- DECIDE d'attribuer :**

- \* au Maire : l'indemnité de fonction au taux de 30 % du montant de traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- \* à Mme ZAMORA Marie-Thérèse, 1<sup>er</sup> adjoint : l'indemnité de fonction au taux de 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- \* à Mr UHARRIZ Jean-Pierre 2<sup>o</sup> adjoint : l'indemnité de fonction au taux de 10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- \* à Mme GARAT Marie-Michelle, 3<sup>o</sup> adjoint : l'indemnité de fonction au taux de 10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- \* à Mr LARRE Jean-Michel, 4<sup>o</sup> adjoint : l'indemnité de fonction au taux de 10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

- PRÉCISE que cette indemnité évoluera automatiquement selon les variations de la valeur de l'indice 100 majoré applicable aux fonctionnaires;

- INDIQUE que la dépense sera imputée à l'article 6531 du budget communal.

- ANNEXE ci-dessous un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2123-20-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales

#### **1/ Calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser**

	Taux maximal en % de l'indice 1015	Valeur de l'indemnité au 01 mars	Indemnité totale
Maire	43%	1 634.63 €	1 634.63 €
Adjoint	16.50%	627.24 €	2 508.97 €
Montant de l'enveloppe indemnitaire mensuelle à ne pas dépasser			4 143.60 €

#### **2/ Indemnités votées par le Conseil Municipal**

	Taux voté par le Conseil Municipal en % de l'indice 1015	Montant de l'indemnité au 1 <sup>o</sup> mars
Maire	30%	1 140.44 €
1 <sup>o</sup> adjoint	16.00%	608.24 €
2 <sup>o</sup> adjoint	10.00%	380.15 €
3 <sup>o</sup> adjoint	10.00%	380.15 €
4 <sup>o</sup> adjoint	10.00%	380.15 €
Conseillers municipaux avec délégation du Maire		
Conseillers municipaux sans délégation du Maire		
<b>Montant global mensuel des indemnités allouées</b>		<b>2 889.13 €</b>

Voté à l'unanimité

### **4 - Communications diverses**

Le maire indique les dossiers qui seront à traiter en priorité :

- location du trinquet,
- terres agricoles,
- budget,
- activités périscolaires.

Marie-Christine Borda indique que le projet sur les rythmes scolaires doit être déposé pour la fin du mois de mai afin de bénéficier d'une aide de la CAF et demande si l'école a préparé son projet.

La question du devenir de la garderie en CLSH est également posée. Delphine Echeverria demande si alors la garderie ne serait plus parentale.

Le maire indique que toutes ces questions feront partie du travail à mener par la municipalité et précise que les parents ont un certain ressenti et ne veulent pas n'importe quel animateur pour encadrer leurs enfants.

Olivier Larrechea précise qu'il faudra un encadrant titulaire du BAFA pour 14 enfants.

**N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 -**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H 30.  
Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Les membres présents du Conseil Municipal				
BORDA MC -	ECHEVERRIA D -	ELICEIRY S -	GARAT MM -	GENIN P -
ITHURRY AM -	JORAJURIA M -	LARRE JM -	LARRECHEA O -	MASSONDE M
-				
OTONDO P -	UHARRIZ JP -	ZAMORA MT -	ZAMORA P -	